

Béziers, le 21 mars 2024

**Direction Départementale
Du Territoire et de la Mer**
Bât. OZONE
181 place Ernest Granier

34064 MONTPELLIER Cedex2

Nos Réf : VD/24/12

Affaire suivie par Véronique DUBOIS

Objet : Avis consultatif sur le projet d'arrêté cadre départemental portant définition du cadre de mise en œuvre des mesures de restriction ou d'interdiction temporaire des prélèvements et usages de l'eau en période de basses eaux

Monsieur le Directeur,

Vous avez adressé à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, pour avis, le 5 mars 2024, par voie dématérialisée, le dossier cité en objet.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, habilité à rendre des avis pour le compte de la CLE par délibération du 27 juin 2013, s'est réuni le 21 mars 2024, dans les locaux du Syndicat pour examiner les propositions de mesures.

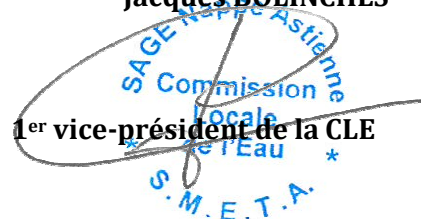
A l'issue des discussions les membres du bureau souhaitent exprimer les observations suivantes :

- la formulation parfois complexe des mesures rend difficile l'appropriation des règles d'usage de l'eau par tout un chacun en période de sécheresse,
- la zone d'alerte n°11 mériterait d'accueillir, dans sa zone aval, un second indicateur, le débit du Vernazobre à Saint-Chinian n'étant en rien représentatif de la situation des ressources en eau superficielles sur la partie littorale,
- la gestion multi-ressource à l'échelle communautaire n'est pas prise en compte. Sur ce point, la production, par les EPCI compétents, d'un plan de gestion de crise spécifique devrait être généralisée,
- l'usage non conventionnel de l'eau devrait être élargi pour ce qui concerne l'arrosage des espaces verts, sans qu'un arrêté préfectoral encadrant l'usage soit nécessaire.

Le bureau de la CLE du SAGE nappe astienne invite les services de la préfecture à améliorer le document pour gérer la crise avec efficacité et équité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

Jacques BOLINCHES



SAGE nappe Astienne
Commission
Locale
de l'Eau
S.M.E.T.A.

1^{er} vice-président de la CLE